

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2022-136 du 28 septembre 2022
Portant sur la DETR 2023 : Travaux dans les écoles du territoire**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le vingt-huit septembre à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de RETERRE, sous la Présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 20/09//2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 49	Votants : 53	POUR : 52
Pouvoirs : 4	Abstention : 1	CONTRE : 0
Absents excusés : 9	Exprimés : 52	

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, BIGOURET, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, SCARAMUCCIA, FERRIER, JOUANDEAU *suppléant* ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L., GALINDO, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DÉSARMENIEN, WELZER, CHEFDEVILLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. FONTVIELLE à DÉSARMENIEN, SCHMIDT à MOREAU, VERDIER à LUQUET L, VIRGOULAY à GRASS.

Excusés : MM. JOULOT, SIMONET B, RICHIN, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, PLAS, D'HULSTER, ROULLAND, BRUNET.

Secrétaire de séance : Bernadette MÉANARD

Rapporteur : Gérard GUYONNET, Président

Le dossier DETR 2022 pour les travaux et équipements dans les écoles n'a pas été retenu cette année.

La commission « École » s'est réunie le lundi 19 septembre 2022 et a décidé de reconduire l'ensemble des projets du dossier de la DETR 2022 relatifs à des travaux dans différentes écoles du territoire pour constituer le dossier DETR 2023.

L'opération « travaux dans les écoles du territoire » est finançable dans le cadre de la DETR à hauteur de 70 %.

Ci-dessous, le tableau récapitulatif des demandes à prendre en compte dans le dossier DETR 2023 et qui ont été approuvées par la commission « École ».

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant
Travaux	405 239,65 €	DETR (70 %)	283 667,76 €
		Fonds de concours des communes (1)	33 842,69 €
		Autofinancement (21,65 %)	87 729,20 €
TOTAL HT	405 239,65 €	TOTAL HT	405 239,65 €

(1) Conformément à la délibération n°2019-184

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20220928-2022-136-DE
Date de télétransmission : 29/09/2022
Date de réception préfecture : 29/09/2022

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à la majorité :

- VALIDE le plan de financement présenté en conseil communautaire ;
- AUTORISE le Président à déposer un dossier DETR 2023 pour un montant subventionnable de dépenses de 405 239,65 € ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 29 septembre 2022
Pour copie conforme, le 29 septembre 2022

Le Président,
Gérard GUYONNET